

## Erratum

### Avis d'approbation

Code des professions  
(chapitre C-26)

#### **Orthophonistes et audiologistes — Normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 10 décembre 2014, 146<sup>e</sup> année, numéro 50, page 4425.

À la page 4432, le tableau 2 aurait dû se lire comme suit :

« **Tableau 2 : Répartition des 250 heures de stage minimum exigées pour la formation en orthophonie et en audiologie**

<u>Audiologie</u>	<u>Orthophonie</u>
<p><u>Doit</u> inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un minimum de 50 heures avec les enfants</li> <li>• Un minimum de 50 heures avec les adultes</li> <li>• Un minimum de 100 heures en évaluation</li> <li>• Un minimum de 50 heures en traitement</li> </ul> <p><u>Doit</u> inclure les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de l'audition</li> <li>• Évaluation audiolinguistique</li> <li>• Mesures électrophysiologiques et autres mesures diagnostiques</li> <li>• Amplification de base et de niveau avancé (systèmes, sélection, ajustement, vérification et validation)</li> <li>• Implants auditifs</li> <li>• Procédures d'adaptation et de réadaptation appliquées aux enfants, aux adultes, aux personnes âgées et aux populations spéciales</li> </ul> <p><u>Devrait</u> inclure les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calibrage et entretien des instruments</li> <li>• Troubles auditifs et vestibulaires impliquant les voies périphériques et centrales de l'audition</li> <li>• Évaluation et traitement auprès des personnes présentant des acouphènes ou de l'hyperacousie</li> </ul>	<p><u>Doit</u> inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un minimum de 50 heures avec les enfants</li> <li>• Un minimum de 50 heures avec les adultes</li> <li>• Un minimum de 50 heures en évaluation</li> <li>• Un minimum de 100 heures en traitement</li> </ul> <p><u>Doit</u> inclure une variété de troubles parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Troubles d'articulation/phonologiques</li> <li>• Développement du langage chez l'enfant d'âge préscolaire/scolaire et littératie</li> <li>• Troubles développementaux du langage</li> <li>• Troubles acquis du langage</li> <li>• Troubles cognitivo-communicationnels</li> <li>• Troubles de la voix</li> <li>• Troubles de la résonance ou troubles structuraux (p. ex. : fissure labiale et palatine)</li> <li>• Troubles de fluidité</li> <li>• Troubles de la parole d'origine neurologique</li> <li>• Suppléance à la communication</li> <li>• Dysphagie</li> </ul>

».